



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 6 MARS 2019 -

### DÉCISION N° 19 - 02 - 012

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 janvier 2019 s'est réuni le mercredi 6 mars 2019 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint :

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

**Décision 7 : L'attribution du marché relatif aux prestations de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formations (lots relancés suite à infructuosité).**

Ce marché porte sur la fourniture de prestations de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formation.

Sept lots avaient été déclarés infructueux par la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2018. Depuis lors, le service de la formation du SDIS 42 a donc prospecté afin de trouver des candidats susceptibles de déposer une offre.

Ainsi, les candidats suivants ont ainsi été retenus lors de la commission d'appel d'offres du 6 février 2019, au regard du rapport d'analyse des offres fourni par les  services techniques :

- Lot n° 1 : Centre d'incendie et de secours d'Andrézieux-Bouthéon (restauration assise) : Restaurant le **Mazarin**, à Andrézieux-Bouthéon ;
- Lot n° 4 : Centre d'incendie et de secours de Charlieu (restauration assise) : Restaurant le **Grand Café** à Charlieu ;
- Lot n° 5 : Centre d'incendie et de secours de Feurs (restauration assise) : Restaurant la **Marmite à Suzon** à Feurs ;
- Lot n° 9 : Centre d'incendie et de secours de Pouilly Sous Charlieu (restauration assise) -> infructueux ;
- Lot n° 12 : Centre départemental d'incendie et de secours (restauration de type self) : Restaurant **R2C Le Forum** à Saint-Etienne ;
- Lot n° 13 : Centre départemental d'incendie et de secours (restauration assise) : Restaurant **R2C Le Patio** à Saint-Etienne ;
- Lot n° 15 : Centre de secours principal de Roanne (restauration assise) : Restaurant **Au Fil de l'eau** à Roanne.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**



**Article 1 :**

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 6 mars 2019 attribuant le marché relatif aux prestations de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formations comme suit :

- Lot n° 1 : Centre d'incendie et de secours d'Andrézieux-Bouthéon (restauration assise) : Restaurant le **Mazarin**, à Andrézieux-Bouthéon ;
- Lot n° 4 : Centre d'incendie et de secours de Charlieu (restauration assise) : Restaurant le **Grand Café** à Charlieu ;
- Lot n° 5 : Centre d'incendie et de secours de Feurs (restauration assise) : Restaurant la **Marmite à Suzon** à Feurs ;
- Lot n° 12 : Centre départemental d'incendie et de secours (restauration de type self) : Restaurant **R2C Le Forum** à Saint-Etienne ;
- Lot n° 13 : Centre départemental d'incendie et de secours (restauration assise) : Restaurant **R2C Le Patio** à Saint-Etienne ;
- Lot n° 15 : Centre de secours principal de Roanne (restauration assise) : Restaurant **Au Fil de l'eau** à Roanne.

**Article 2 :**

En ce qui concerne le lot n° 9 : Centre d'incendie et de secours de Pouilly Sous Charlieu (restauration assise), le candidat sollicité n'a pas souhaité déposer d'offre. Le lot en question a donc été déclaré infructueux.

**Article 3 :**

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire

Georges ZIEGLER